



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **Fermeture de la Chine à l'importation de matières recyclables**

### **RECYC-QUÉBEC et ÉEQ à pied d'œuvre et en mode solutions**

Montréal, le 31 octobre 2017 – Dans la foulée de la décision récente des autorités chinoises de fermer leurs frontières à l'achat de matières recyclables en provenance des centres de tri des autres pays et en accord avec les orientations gouvernementales québécoises, la société d'État RECYC-QUÉBEC et l'organisme Éco Entreprises Québec (ÉEQ) ont mis en place une équipe coordonnée pour transformer cette crise appréhendée en opportunité pour l'industrie du recyclage au Québec. « L'approche à privilégier face à cette situation difficile qu'on vit sur les marchés mondiaux aujourd'hui, c'est le rehaussement de la qualité du tri des matières de la collecte sélective », ont déclaré Dany Michaud, président-directeur général de RECYC-QUÉBEC et Maryse Vermette, présidente-directrice générale de ÉEQ.

Rappelons que les centres de tri du Québec, à l'instar de ceux d'Amérique du Nord et d'Europe, avaient jusqu'à tout récemment accès à l'énorme marché chinois, la Chine étant le plus grand importateur de matières recyclables au monde, dont les exigences de qualité des matières étaient de moindre niveau. « Dès les premiers signaux en juillet dernier alors que la Chine a informé l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de son intention d'interdire, à court terme, l'entrée sur son territoire de 24 matières recyclables, dont certains plastiques, papiers et textiles, nous avons fait état de la situation, consulté les parties prenantes concernées et déjà convenu des principes qui allaient guider nos actions au cours des prochaines semaines », ont indiqué M. Michaud et Mme Vermette. Soulignant le travail de collaboration entrepris par RECYC-QUÉBEC et ÉEQ, Mme Isabelle Melançon, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques explique que « les Québécois posent déjà les bons gestes. Cette situation est une opportunité de mettre en œuvre des actions concrètes qui permettront d'assurer la conservation d'un maximum de matières recyclables au Québec, et ce, dans une perspective d'économie circulaire, c'est-à-dire de permettre de recycler la matière ici au profit des gens d'ici ».

#### **Une approche générale axée sur la qualité de la matière**

Les deux organisations ont convenu d'une approche basée sur les éléments suivants :

- Le refus de procéder à l'enfouissement des matières, même en dernier recours ou en « solution temporaire »;
- Le développement proactif d'un ensemble de mesures à court, moyen et long termes visant un objectif principal : l'amélioration marquée de la qualité du tri des matières, plus particulièrement en ce qui a trait aux emballages de plastique visés par le bannissement chinois et aux fibres (papier, carton, etc.), conjugué à des mesures d'instauration de critères de qualité et de reddition de compte;
- La contribution active de l'ensemble des partenaires de la chaîne de valeurs du recyclage, plus particulièrement les centres de tri, les municipalités et les citoyens;
- La recherche de nouveaux débouchés locaux, dans une perspective d'économie circulaire;

- La mise en œuvre d'activités additionnelles de communication et sensibilisation auprès des citoyens en vue de réduire le dépôt de matières indésirables dans le bac de recyclage, améliorant ainsi la qualité;
- L'intégration de critères additionnels de qualité au sein des appels d'offres municipaux en vue de l'installation de nouvelles infrastructures de tri, et;
- La tenue de rencontres de travail à court terme avec les principaux acteurs concernés.

« Nous avons une responsabilité commune pour trouver des solutions, nous nous attendons à ce que chacun l'assume pleinement et nous poserons des gestes concrets afin de remédier à la situation », ont conclu M. Michaud et Mme Vermette.

### **À propos de RECYC-QUÉBEC**

Soucieuse de faire du Québec un modèle de gestion novatrice et durable des matières résiduelles pour créer une société sans gaspillage, RECYC-QUÉBEC est une société d'État créée en 1990 et qui a pour objectif de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

### **À propos de Éco Entreprises Québec**

Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme qui élabore le Tarif et perçoit la contribution des entreprises, laquelle est ensuite redistribuée afin de financer les services municipaux de collecte sélective au Québec. ÉEQ encourage également l'innovation et le partage des meilleures pratiques afin d'optimiser la chaîne de valeur des matières recyclables. À cet effet, ÉEQ collabore tant avec les entreprises, pour réduire les quantités à la source et privilégier l'utilisation de matières recyclables, qu'avec les municipalités et les autres intervenants, pour accroître le recyclage et la valeur économique des matières récupérées.

Créé à l'initiative des entreprises qui mettent sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés, ÉEQ est un organisme privé sans but lucratif, agréé par RECYC-QUÉBEC depuis 2005 pour représenter ces entreprises, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

-30-

**Sources :** RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec

### **Renseignements :**

RECYC-QUÉBEC

Ligne média : 514 351-7838

[medias@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:medias@recyc-quebec.gouv.qc.ca)

Jacques A. Bouchard

Conseiller en communications, Éco Entreprises Québec

514 987-1491, poste 247

[jbouchard@eeq.ca](mailto:jbouchard@eeq.ca)